

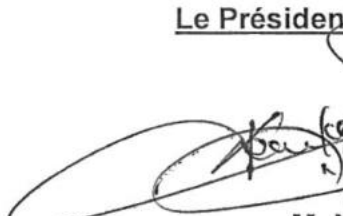
**ROLE D'AUDIENCE ORDINAIRE DE LA CHAMBRE
CRIMINELLE DU 15 SEPTEMBRE 2026 ET JOURS
SUIVANTS S'IL Y A LIEU**



N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS DES PARTIES ET DE LEURS AVOCATS	NATURE DE L'AFFAIRE
	<u>AFFAIRES EN DELIBERES</u>	
1	Ministère public et Al Hadji DICKO C/ Alhousseyni BAH et autres <u>Avocats</u> : Néant	Dénonciation Calomnieuse
2	Ministère public C/ Ali Mohamed Ould Ahmed <u>Avocats</u> : Néant	Acte de Terrorisme par appartenance à un groupe de combat
3	Ministère public et Famory TOUNKARA C/ Molobaly KANE <u>Avocats</u> : Néant	Blessures involontaires, défaut de Maîtrise
4	<u>AFFAIRES NOUVELLES</u> Ministère public et Etablissement Soumaïla DOUMBIA C/ Yousseuf KONATE <u>Avocats</u> : Me Issa K. COULIBALY – Artémis conseil – Moussa KEITA – Ilias TOURE	Blanchiment de capitaux, faux et usage de faux et escroquerie
5	Ministère public C/ Baïdy DRAME <u>Avocats</u> : Me Maliki DJIBRILLA – Modibo SYLLA – Me Aliou Abdoulaye TOURE / Cabinet Norr	Simulation d'infraction, dénonciation calomnieuse et injure par biais du système informatique
6	Ministère public et Bourama K. KONATE C/ Oumar DIARRA	Vol qualifié par recel et détention d'arme à feu

	<u>Avocats</u> : Néant	
7	Le Procureur de la République près le Tribunal Militaire de Mopti C/ Sergent-chef Amadou N'DIAYE <u>Avocats</u> : Néant	Vol et de violation de consigne général
8	Ministère public et Aliou DOUMBIA C/ Ousmane CISSE <u>Avocats</u> : Néant	Incendie volontaire et vol qualifié
9	Ministère public et Bakary DIALLO C/ Tidiane CISSE <u>Avocats</u> : Néant	Escroquerie
10	Ministère public et Oumar Aboubacar NIANGADOU C/ Sory Ibrahim DIARRA et autres <u>Avocats</u> : Me Mahamadou DRAGO – Me Mamary DIARRA – Cabinet DIOP et Associés – Me Alassne DIOP	Faux et usage de faux, corruption dans le secteur privé et complicité
11	Ministère public et Badji COULIBALY C/ Ousmane DIARRA <u>Avocats</u> : Me Oumar FOFANA – Etude Alfoum - Me Moussa SINAYOKO Sinas	Disposition de bien d'autrui
12	Ministère public et Yacouba DIAKITE et autres C/ Kassim COULIBALY et autres <u>Avocats</u> : Néant	Vol qualifié, association de malfaiteurs et détention illégal d'arme à feu et de munition
13	Ministère public C/ Abdrahamane DIALLO <u>Avocats</u> : Néant	Association de malfaiteurs, faux et usage de faux, escroquerie
14	Ministère public C/ Lassine SIDIBE et Moustapha SAMAKE <u>Avocats</u> : Tiéssolo KONARE 6 Me Yacouba FOFANA	Abus de confiance

Bamako, le 07 septembre 2026
Le Président de la Chambre Criminelle


M. Noumadi KANTE
Officier de l'Ordre National

COUR SUPREME DU MALI
SECTION JUDICIAIRE

CHAMBRE CRIMINELLE



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

RÔLE D'AUDIENCE ADDITIF DE LA CHAMBRE CRIMINELLE DU
MARDI 15 SEPTEMBRE 2026 ET JOURS SUIVANTS S'IL Y A LIEU.

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS DES PARTIES ET DE LEURS AVOCATS.	NATURE DE L'AFFAIRE
<u>AFFAIRE NOUVELLE</u>		
1.	Ministère Public et Soumaïla KONATE C/Oumar Fangatigui TOGOLA <u>Avocat</u> : Maître Moussa SINAYOKO et le Cabinet Satis-Partners, tous Avocats au Barreau du Mali.	Escroquerie.

Bamako, le 14 Septembre 2026.
Le Président de la Chambre Criminelle


Noumadi KANTE
Officier de l'ordre National